



Clean Toilets est un concept pour la gestion des toilettes des établissements affiliés. Du fait de l'utilisation de ces toilettes, un contrat d'utilisation est conclu entre Marché Restaurants Suisse SA et le client, la relation contractuelle étant régie par les conditions générales (GC) ci-après.

1. L'utilisation des toilettes est payante. Après avoir payé le prix défini, l'utilisateur peut passer le tourniquet (automatique) et accéder aux toilettes. Le prix est fixé à CHF 1.–.

La caisse automatique accepte les pièces suivantes:

- CHF: 5.– / 2.– / 1.– / 0.50 / 0.20 / 0.10
- €: 2.– / 1.– / 0.50 / 0.20 / 0.10

La caisse automatique rend la monnaie si la somme introduite est supérieure au prix défini. La monnaie est toujours rendue en CHF, € 1.– équivalant à CHF 1.–.

2. Une fois le prix défini payé, le tourniquet émet un bon d'achat. L'utilisateur retire ce bon d'achat ainsi que la monnaie rendue, le cas échéant.

3. Passage du tourniquet:

- L'utilisateur accède aux toilettes et les quitte en passant un tourniquet.

4. Les jeunes enfants peuvent accéder aux toilettes et les quitter en passant gratuitement par l'entrée réservée aux enfants. L'enfant a le droit de passer par l'entrée qui lui est réservée tant qu'il peut le faire sans se baisser.

5. Le bon d'achat d'une valeur de CHF 1.– donne droit à l'achat de marchandises ou peut être pris en compte lors de l'achat de marchandises dans les conditions ci-après:

- Le bon d'achat blanc est accepté dans tous les établissements de Marché Restaurants Suisse SA.
- Le bon d'achat bleu est en plus accepté dans tous les commerces de l'aire d'autoroute de Würenlos.
- Le bon d'achat vert est uniquement accepté dans les établissements Marché Bellinzona Nord et Marché Bellinzona Sud.
- Le bon d'achat est valable 1 an à compter de sa date d'émission et peut être encaissé au cours cette période. Après l'expiration de la durée de validité, le bon d'achat n'est plus accepté comme moyen de paiement.
- Une seule personne ne peut pas faire valoir *en même temps* plus de 5 bons par achat.
- Les bons d'achat ne peuvent donner lieu au paiement de leur équivalent en espèces.

6. Marché Restaurants Suisse SA se réserve le droit de modifier ou de compléter les présentes conditions à tout moment. La version des conditions générales en vigueur au moment de l'utilisation des toilettes s'applique.

7. Le droit suisse est applicable. Le for juridique est au siège de Marché Restaurants Suisse SA.